



INFORMATION POUR LES PRISES DE LICENCES

Chers licenciés,

Chers nouveaux membres,

La section hockey sur glace du C.S.G.S.A est heureuse de l'intérêt que vous portez à ce magnifique sport qu'est le hockey sur glace.

Vous trouverez dans les pages suivantes et par année de naissance de votre enfant l'intégralité des pièces indispensables à la prise de licence qu'il vous appartient d'imprimer et de compléter avec soin. Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter par mail : licences@hockeystrasbourg.org

Le planning des entrainements pour la rentrée 2019 est également joint à ce dossier.

Des permanences pour déposer vos **dossiers de licence complets et avec le règlement** sont assurées à la patinoire à partir :

- **Du 20 au 30 août : les mardi et jeudi de 17h à 19h**
- **A partir du 1^{er} septembre : les mardi, mercredi, jeudi de 17h à 19h**
- Fin des permanences de prises de licences : le 15 octobre

N'oubliez pas que les bénévoles qui vous accueillent donnent de leur temps pour vous permettre de pratiquer votre sport préféré. Merci de respecter les créneaux proposés pour déposer vos dossiers avec toutes les pièces demandées.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de monter sur la glace sans être licencié. Le championnat reprend début septembre avec des possibilités de match amicaux ou de tournois dès la rentrée. N'attendez pas et passez une rentrée plus sereine !

Voici quelques rappels pour que cette étape indispensable se déroule au mieux pour monter sur la glace :

- **Vous devez présenter un certificat médical** signé par votre médecin sur le document de prise de licence et pour les licenciés surclassés faire signer le 2d certificat médical sur le document de surclassement. Les personnes nées en 2004, 2002, 2001 et 2000 doivent y ajouter un ECG.
- **Le règlement peut être fait en chèque ou en espèces** uniquement : Tous les chèques sont à libeller à l'ordre du C.S.G.S.A. Merci d'inscrire au dos des chèques le nom et prénom de l'enfant concerné. Aucun règlement par virement n'est accepté.
- **Pour les coupons sport et les chèques vacances**, merci de compléter la partie nom et adresse de l'adhérent. Ce mode de paiement nécessite un versement intégral au moment de l'inscription. Si versement échelonné, un chèque de caution du montant restant sera demandé, en échange de futurs dépôts. Des frais de gestion de 2,5% du montant réglé sont facturés au club pour ce type de règlement : nous vous les refacturerons et vous demandons de les régler en liquide ou par chèque séparé.
- **La licence devra être payée dans son intégralité d'ici le 31 décembre 2019.** Vous pouvez échelonner vos règlements en 4 échéances maximum et ceci à partir du mois de juillet 2019. Le

premier versement devra être au minimum de 50 € pour les joueurs nés en 2010 et plus jeunes et de 100 € pour les plus âgés (afin de couvrir la part fédérale). Les différents chèques devront être remis lors du dépôt du dossier d'inscription et leur encaissement s'effectuera entre le 10 et 15 de chaque mois.

- **Réductions familiales** : Seules les licences comportant une part compétition, peuvent bénéficier d'une réduction familiale. Cette réduction s'appliquera uniquement sur « la part club » et le pourcentage de réduction dépendra du nombre total de licenciés dans une même famille (descendants et ascendants directs) : 33 % pour 2 licences, 45 % pour 3 licences, 65 % pour 4 licences et plus. (Attention, la nouvelle licence table de marque à 10 euros n'est pas comptabilisée dans les licences de la famille).
 - Exemple 1 : Un parent loisir ayant un garçon U13 en compétition bénéficiera de 33 % de réduction sur la part club de la licence U13 soit 58 euros de réduction sur la licence U13 et pas de réduction sur la licence loisir puisque la catégorie loisir bénéficie déjà d'une réduction en ne payant pas la part compétition.
 - Exemple 2 : Un parent loisir ayant un enfant en école de hockey ne bénéficiera pas de réduction puisqu'il ne paye aucune part compétition sur les 2 licences, ces deux catégories bénéficiant déjà de remise en ne payant pas la part compétition.
 - Exemple 3 : Un enfant en U13 compétition et un enfant en U15 compétition bénéficieront d'une réduction de 33% sur les 2 « parts club » des licences.
- **Pour les nouveaux arrivants à Strasbourg**, n'oubliez pas votre demande de transfert et son règlement > à nous demander
- **Pour les joueurs étrangers mineurs** ne pas oublier le document L.O.A. de la fédération internationale I.I.H.F > à nous demander
- **Pour les nouveaux joueurs étrangers majeurs, y compris loisirs**, un transfert est nécessaire > à nous demander

En espérant vous compter parmi nous la saison prochaine nous vous souhaitons un bel été,

A bientôt !

Jacques Pousse, Président
Et l'équipe « Licences »

Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter par mail :

licences@hockeystrasbourg.org



Strasbourg le 7 juillet 2019

**RENTRÉE 2019
INFORMATIONS IMPORTANTES**

Le mercredi 3 juillet, suite aux incidents techniques survenus en mai à la patinoire, la ville a informé le club que la glace sera de nouveau accessible le **lundi 9 septembre 2019**.

Ces informations annulent toutes les dates communiquées précédemment.

Le club a donc décidé d'organiser cette année la rentrée des différentes catégories de la façon suivante :

- **A partir du lundi 19 août** : reprise des entraînements **hors glace** pour :
 - Tous les U20
 - Les U17 surclassés convoqués par Alex et Gabriel
 - Les CHN U17 strasbourgeois
 - Les CHN U17 extérieurs (internes, logés en famille d'accueil, ...) qui souhaitent participer

- **A partir du lundi 26 août** : reprise des entraînements **hors glace** pour :
 - Tous les U17
 - Les CHN U15 strasbourgeois
 - Les CHN U15 extérieurs (internes, logés en famille d'accueil, ...) qui souhaitent participer

Les horaires des hors glace seront communiqués ultérieurement par les entraîneurs.

- **A partir du lundi 2 septembre** : reprise des entraînements **hors glace** pour :
 - Tous les U15
 - Tous les U13

- **A partir du 9 septembre** : reprise du planning 2019/2020 normal **glace et hors glace** pour toutes les catégories.

Une permanence pour le dépôt des dossiers de licence est proposée à partir du 19 août sur les créneaux suivants au bureau du club à la patinoire :

- **Du 20 au 30 août : les mardi et jeudi de 17h à 19h**
- **A partir du 1^{er} septembre : les mardi, mercredi, jeudi de 17h à 19h**
- Fin des permanences de prises de licences : le 15 octobre

Pour toute question « licence », renseignements par mail : licences@hockeystrasbourg.org

Bel été à tous, bonne préparation physique, bons stages et à la rentrée !

Jacques Pousse, Président
et les entraîneurs



Tarifs des licences pour la saison 2019-2020

	Types de licence	Part FFHG	Part Club	Compétition	TOTAL à régler
Licences "Bienvenue" Ecole de hockey Débutants sans compétition	Ecole de Hockey Nés en 2013 et après	44,08 €	155,92 €	non concerné	200,00 €
	U9 en Ecole de Hockey Nés en 2011 - 2012	44,08 €	165,92 €	non concerné	210,00 €
	U11 - U13 Féminines en Ecole de Hockey Nées de 2007 à 2010	88,68 €	166,32 €	non concerné	255,00 €
	U11 - U13 Masculins en Ecole de Hockey Nés de 2007 à 2010	88,68 €	186,32 €	non concerné	275,00 €
Compétition Régionale	U9 en compétition Nés de 2011 à 2012	44,08 €	<u>165,92 €</u>	120,00 €	330,00 €
	U11 à U13 Féminines Nées de 2007 à 2010	88,68 €	<u>166,32 €</u>	120,00 €	375,00 €
	U11 à U13 Masculins Nés de 2007 à 2010	88,68 €	<u>186,32 €</u>	120,00 €	395,00 €
	U15 Féminines Nées de 2005 à 2006	91,78 €	<u>172,22 €</u>	120,00 €	384,00 €
	U15 Masculins Nés de 2005 à 2006	91,78 €	<u>192,22 €</u>	120,00 €	404,00 €
Compétition Nationale	U17 à U20 Elite Féminines Nées de 2000 à 2004	91,78 €	<u>176,22 €</u>	145,00 €	413,00 €
	U17 à U20 Elite Masculins Nés de 2000 à 2004	91,78 €	<u>196,22 €</u>	145,00 €	433,00 €
	D2 Nés en 1999 et plus âgés	91,78 €	<u>228,22 €</u>	145,00 €	465,00 €
Autres licences	Loisirs U15 à U17 Féminines Nées de 2003 à 2006	91,78 €	192,22 €	non concerné	284,00 €
	Loisirs U15 à U17 Masculins Nés de 2003 à 2005	91,78 €	192,22 €	non concerné	284,00 €
	Loisirs séniors Féminines Nées en 2002 et avant	91,78 €	202,22 €	non concerné	294,00 €
	Loisirs séniors Masculins Nés en 2002 et avant	91,78 €	228,22 €	non concerné	320,00 €
	Arbitres non joueurs	91,78 €	3,22 €	non concerné	95,00 €
	Nouveau : Licence Table de Marque	8,78 €	1,22 €	non concerné	10,00 €
	Dirigeants Non pratiquants (Resp. Equipe, ou membres du comité)	57,58 €	12,42 €	non concerné	70,00 €
Transferts	Vous venez d'un autre club : votre licence doit être transférée. Tarifs des transferts FFHG sur demande par mail : licences@hockeystrasbourg.org				

Réduction pour les familles

Ces réductions ne sont valables que pour les familles possédant au moins une licence complète (Part FFHG+Part club+Part compétition).

Les réductions ne s'appliquent que sur le montant "Cotisation club" des licences complètes. (catégories soulignées dans le tableau)

2 licenciés/famille

Réduction de 33% de la cotisation "Part club" des licences complètes.

3 licenciés/famille

Réduction de 45% de la cotisation "Part club" des licences complètes.

Les autres tarifs seront calculés au cas par cas à l'inscription. Les frais de gestion liés au règlement par chèque vacances ou chèques sports seront à ajouter au montant de la licence (2,5% du montant des chèques ANCV) par un autre moyen (liquide ou chèque à l'ordre du CSGSA)



Club des Sports de Glace de Strasbourg – Alsace

Section Hockey Mineur

www.hockeystrasbourg.org/inscription/

FICHE DE PRISE DE LICENCE

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de compléter ce document qui doit accompagner toute demande de licence pour la saison 2019/2020.

Vous devez compléter 1 fiche par famille. Merci

Amandine, Judith, Nathalie (CHN) et Anne se tiendront à votre disposition au bureau du club à la patinoire :

- Du 20 au 30 août : les mardi et jeudi de 17h à 19h
- A partir du 1^{er} septembre : les mardi, mercredi, jeudi de 17h à 19h

Fin des permanences de prises de licences le 15 octobre

Le talon vous sera remis lors du dépôt de votre demande de licence auprès des membres de la cellule licence (exclusivement) lors des permanences où nous vérifierons ensemble votre dossier (tout dossier incomplet vous sera redonné).

Pour toute question, renseignements par mail : licences@hockeystrasbourg.org

Nom Prénom	Année de naissance	Licence souhaitée	Compétition ? Oui / Non	Club et équipe en 2017/2018	Profession ou école

Professionnels de santé : nous avons besoin de votre aide dans le cadre des matchs U17/U20 et D2 : merci de prendre contact avec nous afin de vous expliquer le cadre de votre potentielle intervention. Merci d'avance de votre investissement.

Mail	Téléphone

Mode de règlement	Réduction famille	Montant
Total		

A compléter par la cellule licence		
Licence remise à	Le/...../19	Signature :

A compléter par la cellule licence

La section Hockey du CSGSA atteste la réception de demande(s) de licence(s)

pour Mme / M / la famille

et la remise d'un règlement de€ en

Fait le / / 19 par

Signature :

FORMULAIRE DEMANDE DE LICENCE 2019/2020

* EN CAS DE PREMIERE PRISE DE LICENCE, N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE A CETTE DEMANDE UNE COPIE DE VOTRE CARTE D'IDENTITE OU DE VOTRE LIVRET DE FAMILLE.

N° de licence : Nom & prénom :

Adresse :

① Domicile : ① bureau : ① mobile :

courriel : @

né(e) le : PAYS de naissance :

nationalité : sexe :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> licence « arbitre » - 85€ | <input type="checkbox"/> licence « dirigeant » - 50,80 € |
| <input type="checkbox"/> licence « entraîneur » - 85 € | <input type="checkbox"/> licence « U9 » - 37,30 € |
| <input type="checkbox"/> licence joueur « U11 à U13 » - 81,90 € | <input type="checkbox"/> licence joueur « U15 à sénior » - 85 € |
| <input type="checkbox"/> licence PARAHOCKEY – 85€ | <input type="checkbox"/> licence DECOUVERTE – 5€ |
| <input type="checkbox"/> licence « Table de marque » – 5€ | <input type="checkbox"/> extension bleue* – 33€ |

* sous réserve d'ajustement si l'extension est plus chère que la licence principale
 Plus ajustement si l'extension de licence est plus chère que la licence principale
 Plus justement si la nouvelle licence/option est plus chère que la licence principale/option
 L'extension blanche est gratuite

- tarifs hors le cout de l'assurance : « responsabilité civile » : 0.60€ et « individuelle accident » : 3,18€

CERTIFICAT MEDICAL : le certificat médical d'aptitude à la pratique du hockey sur glace et para hockey est à compléter pour tous les types de licences **hormis** la licence « DIRIGEANT », licence « DECOUVERTE », licence « TABLE DE MARQUE »

Je soussigné, Docteur....., certifie avoir examiné

Et n'avoir constaté ce jour, aucun signe apparent semblant contre-indiquer la pratique du Hockey sur Glace ou Para hockey dans sa catégorie d'âge.

Fait à le *Cachet et signature*

ASSURANCES : Je, soussigné, atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport). Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance des modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFHG ci-annexée, et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel proposées avec ma licence (Option A, B ou C).

- Je décide de souscrire au contrat collectif Accident Corporel- Assistance rapatriement, et choisis l'Option de base A incluse dans le prix de ma licence ;
 La souscription d'une option complémentaire B ou C se fait à l'aide du bulletin d'adhésion joint à la notice d'information assurance FFHG ci-annexée.
- Je décide de ne pas souscrire au contrat collectif. En cas d'accident corporel dont je pourrais être victime lors de ma pratique sportive, je ne pourrais bénéficier d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFHG. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

LE LICENCIÉ OU SON REPRESENTANT LEGAL

POUR LE CLUB

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatisé.
 Conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi du 06/01/78,
 Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles
 vous concernant, en vous adressant par courrier, à la :
 FFHG: aren'ice – 33 avenue de la Plaine des Sports – 95800 CERGY
 Sauf opposition de votre part, les données vous concernant pourront
 être cédées à des tiers à des fins de prospection commerciale.

Certifie exacts les renseignements ci-dessus

Cachet et signature

ATTESTATION 2019/2020

PRÉLÈVEMENTS & EXAMENS AUTORISÉS DANS LE CADRE DES CONTRÔLES ANTI-DOPAGE

Conformément à l'article 7 du décret relatif aux prélèvements et examens autorisés dans le cadre des contrôles anti dopage ;

Je soussigné,

Représentant légal de l'enfant mineur

autorise

n'autorise pas

✘ *Cochez votre choix*

Que soit effectué sur mon enfant un prélèvement nécessitant un prélèvement sanguin ou salivaire.

En foi de quoi, je remets la présente attestation au responsable de l'association dans laquelle mon enfant est licencié(e).

Nota bene : l'absence d'autorisation pourra être regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

Fait à

le/...../.....

Signature licencié ou représentant légal
et cachet du club :



Autorisation de droit à l'image

(A retourner obligatoirement dans le dossier d'inscription)

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous venez d'adhérer, vous ou votre(s) enfant(s), au C.S.G.S.A. - Section Hockey Mineur.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du règlement intérieur de la Section et de vous engager à le respecter et/ou de le faire respecter à votre(s) enfant(s) en tous points tout au long de la saison.

Nous vous demandons également de respecter la charte des membres établis pour la saison prochaine et définissant le rôle de chaque acteur dans la vie du club.

De plus, afin de nous aider à développer notre club, nous avons conclu divers contrats de partenariats avec des sociétés. Nous nous sommes engagés envers ces partenaires à promouvoir leur marque par différents types de supports. Il est possible alors, que votre(s) enfant(s) ou vous-même, soyez sollicité à montrer un logo ou un nom publicitaire sur un maillot, une sur culotte, des bas ou bien encore sur un autocollant collé sur le casque, durant la saison. Nous vous demandons votre accord concernant ces dispositions.

Enfin, nous vous informons que nous pouvons publier sur notre site internet des photos de différentes rencontres. Nous sommes également susceptibles d'utiliser l'image de votre(s) enfant(s) et de vous-même, dans le cadre de la promotion et de l'information du club, au travers de différents moyens de communication (prospectus, média, affiches, ...). Nous sollicitons également votre accord sur ce point

Nom : _____

Prénom : _____

Parent de : _____

- Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter ;
- Atteste avoir pris connaissance de la charte des membres et m'engage à le respecter ;
- Donne mon accord concernant les dispositions liés au partenariat ;
- Donne mon accord concernant le droit à l'image ;
- En cochant cette case, j'accepte que mes coordonnées puissent être transmises aux partenaires du club pour des démarches commerciales.

Signature du joueur :
(ou de son représentant légal s'il est mineur)



CLUB DES
SPORTS DE
GLACE
STRASBOURG
ALSACE
SECTION
HOCKEY

Décharge médicale valable pour la saison 2019 - 2020

Je soussigné(e) Père – Mère – Représentant légal :

Adresse du domicile :

Représentant légal de l'enfant

né(e) le / / à

licencié(e) au Club des Sports de Glace Strasbourg Alsace section hockey mineur (CSGSA),

Autorise les représentants du CSGSA et notamment le responsable d'équipe à prendre toutes les mesures nécessaires en cas de malaise, accident ou maladie concernant mon enfant. Je permets, par la présente, au personnel médical choisi par les responsables du CSGSA de faire passer des radiographies, des examens de routine et de donner des traitements à mon enfant. S'il est impossible de me joindre en cas d'urgence, je permets au médecin choisi d'hospitaliser mon enfant, de lui donner les traitements nécessaires adéquats telle une injection, une anesthésie ou même une chirurgie.

Fait à le

Signature du représentant légal :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

N° de Sécurité Sociale :

Nom – Prénom de l'assuré :

Caisse d'affiliation :

Mutuelle: No. d'adhérent :

Numéros de téléphone :

Père :

Mère :

Profession :

N° domicile :

N° professionnel :

N° portable :

Autres personnes à contacter

JOINDRE UNE COPIE DE L'ATTESTATION DE LA CARTE VITALE

Informations médicales de l'enfant :

Poids :

Taille :

Groupe sanguin :

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires	O UI	NO N	Dates de derniers rappels	Vaccins recommandés	O UI	NO N	Dates des derniers rappels
Diphtérie				Coqueluche			
Tétanos				Hépatite B			
Poliomyélite				Rubéole oreillons rougeole			
Ou DT polio				BCG			
Ou tétracoq				Autre			

Si le mineur n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication
Attention : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication

Allergies (barrer la mention inutile) :

Asthme oui non

Médicamenteuses oui non

Alimentaire oui non

Autres

Précisez la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir (si automédication le signaler)

.....
.....
.....

Si l'enfant n'est pas accompagné de ses parents :

En cas d'automédication : transmettre lors des matchs ou déplacements, au responsable une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur présentation d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être pris ou administré sans ordonnance.

Indiquez ci-après :

Les antécédents de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opérations, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

.....
.....
.....

Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, etc, ... :

.....
.....

Coordonnées (nom et numéro de téléphone) du médecin traitant (facultatif) :

.....



PLANNING D'ENTRAINEMENT 2019/2020
Glace et HG (Hors Glace) PAR ANNEE DE NAISSANCE
Reprise glace pour l'ensemble du club lundi 9 septembre 2019

Vous découvrez le hockey ?

Voici les jours et horaires des entraînements pour les débutants.

Prêt de matériel sur demande et contre caution.

- **Enfant né en 2005 et plus jeune :** Entraînement jeune débutant en École De Hockey
 - Lundi 17h45 à 18h30, Mercredi 13h00 à 13h45
 - Jeudi 17h45 à 18h30, Vendredi 17h30 à 18h15
- **Jeune né en 2004 et plus âgé :** Entraînement grand débutant
 - Lundi 21h15 à 22h15 : débutants loisirs
 - Samedi 11h00 à 12h15 ou 13h00 : débutants loisirs (Si pas de matchs jeunes)

Pour les autres joueurs ayant déjà une expérience :

- **Entraînements 2013 et plus jeunes**
 - Lundi 17h45 à 18h30, Mercredi 13h00 à 13h45
 - Jeudi 17h45 à 18h30, Vendredi 17h30 à 18h15
- **Entraînements 2012**
 - Lundi U9/U11 : HG 17h15 à 18h15, Powerskating 18h30 à 19h30,
 - Mercredi U9 : 11h00 à 12h00, (ou 12h00 à 13h00)
 - Jeudi U9 : 17h45 à 18h45

RAPPEL : Règles de fonctionnement des surclassements de U9 à U15

- 1^{ère} année de la catégorie (année paire) : 2012, 2010, 2008, 2006

Les enfants ne sont PAS SURCLASSABLES

- 2^{ème} année de la catégorie (année impaire) : 2011, 2009, 2007

Les enfants sont SURCLASSABLES selon la règle suivante :

2 entraînements par semaine dans sa catégorie d'origine autorisent 1 entraînement supplémentaire en surclassé dans la catégorie supérieure

- **Entraînements 2011**
 - Lundi U9/U11 : HG 17h15 à 18h15, Powerskating 18h30 à 19h30,
 - (Mercredi : surclassés U11 s'ils font 2 entraînements U9 9h30 à 10h45),
 - Mercredi U9 : 11h00 à 12h00, (ou 12h00 à 13h00)
 - Jeudi U9 : 17h45 à 18h45
- **Entraînement 2010**
 - Lundi U9/U11 : HG 17h15 à 18h15, Powerskating 18h30 à 19h30,
 - Mercredi U11 : 9h30 à 10h30 (ou 10h45),
 - Vendredi U11 : HG 17h00 à 18h00, Glace 18h15 à 19h15



PLANNING D'ENTRAINEMENT 2019/2020
Glace et HG (Hors Glace) PAR ANNEE DE NAISSANCE
Reprise glace pour l'ensemble du club lundi 9 septembre 2019

➤ **Entraînement 2009**

- Lundi U9/U11 : HG 17h15 à 18h15, Powerskating 18h30 à 19h30,
- (Surclassés U13 Mardi ou Jeudi s'ils font 2 entraînements U11 : mardi HG 17h00 à 18h00, Glace 18h15 à 19h15, ou jeudi : HG 17h45 à 18h45, Glace 19h00 à 20h00)
- Mercredi U11 : 9h30 à 10h45,
- Vendredi U11 : HG 17h00 à 18h00, glace 18h15 à 19h15

➤ **Entraînement 2008**

- Mardi U13 : HG 17h00 à 18h00, Glace 18h15 à 19h15,
- Mercredi U13/U15 : HG 16h30 à 17h30, Glace 17h45 à 18h45,
- Jeudi U13 : HG 17h45 à 18h45, Glace 19h00 à 20h00

➤ **Entraînement 2007**

- Mardi U13 : HG 17h00 à 18h00, Glace 18h15 à 19h15,
- (Mardi U15 : 2007 qui acceptent de jouer en U15 Glace 19h15 à 20h15)
- (Mercredi U13/U15 : 2007 qui acceptent de jouer en U15, HG 16h30 à 17h30, Glace 17h45 à 18h45),
- Jeudi U13 : HG 17h45 à 18h45, Glace 19h00 à 20h00

➤ **Entraînement 2006 :**

- Mardi U15 : HG 18h00 à 19h00, Glace 19h15 à 20h15,
- Mercredi U15 : HG 16h30 à 17h30, Glace 17h45 à 18h45,
- Vendredi U15 : HG 18h00 à 19h00, glace 19h15 à 20h15

➤ **Entraînement 2005 :**

- (Lundi U17 : 2005 sélectionnés en U17 HG 18h45 à 19h45, Glace 20h00 à 21h00),
- Mardi U15 : HG 18h00 à 19h00, Glace 19h15 à 20h15,
- Mercredi U15 : HG 16h30 à 17h30, Glace 17h45 à 18h45,
- (Mercredi U17 : 2005 sélectionnés en U17, Glace 19h00 à 20h00),
- Vendredi U15 : HG 18h00 à 19h00, Glace 19h15 à 20h15

➤ **Entraînement 2003 et 2004 :**

- Lundi U17 : HG 18h45 à 19h45, Glace 20h00 à 21h00,
- Mercredi U17 : HG 17h45 à 18h45, Glace 19h00 à 20h45,
- Jeudi U17 : HG 18h45 à 19h45, Glace 20h00 à 21h00

➤ **Entraînement 2000, 2001, 2002 plus 2003 et 2004 sélectionnés**

- Mardi EPP et D2 : HG 19h15 à 20h15, Glace 20h30 à 22h00,
- Mercredi EPP et D2 : HG 19h00 à 20h00, Glace 20h15 à 22h00,
- Jeudi EPP et D2 HG : 20h00 à 21h00, Glace 21h15 à 22h15
- Vendredi EPP et D2 : Glace 20h30 à 21h30